

Compte rendu

De la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 31 mars 2016

L'an deux mille seize, le Trente et un du mois de mars, le Conseil municipal de la commune RIVES DE L'YON (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, à **20h00** sous la présidence de **M. BATIOT, maire** de la commune de Rives de l'Yon (Vendée).

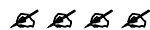
Date de convocation : 24.03.2016.

Membres présents : MM MOULIN Christine, LAURENCEAU Gérard, BEAUPEU Laurence, IMBERT Jean-Pierre, DENOUE Véronique, HUYGHE Claude, BROCHARD Nicolas, ALAIN Patrice, BETOU Jean-René, HERBRETEAU Chantal, MENANTEAU Elisabeth, TROQUIER Mariel, HERPIN Jean-François, POIRAUD Jacques, GANACHAUD Thierry, CANTENEUR Eric, BARBE Olivier, MANDIN Antoine, PASQUIER Karine, TESSIER Michel, BARREAU Carine, ROCHEREAU Fredy, BORDET Stéphanie, LANDAIS Virginie, SIRE François, LUCAS Vanessa, DUFRESNE Françoise, GARANDEAU Bernard, HERMOUET Christophe.

Membres absents :

- M. BATIOT Jean-Louis,
- M. DREILLARD Bruno,
- Mme STIEAU Véronique qui a donné pouvoir à M. BATIOT Jean-Louis pour participer en ses lieu et place aux votes de la séance.
- M. DUMAS Jean-Pascal qui a donné pouvoir à M. IMBERT Jean-Pierre pour participer en ses lieu et place aux votes de la séance.
- Mme PENLOUP Nicole qui a donné pouvoir à M. GANACHAUD Thierry pour participer en ses lieu et place aux votes de la séance.
- Mme LIEVRE Jeanne qui a donné pouvoir à Mme MOULIN Marie-Christine pour participer en ses lieu et place aux votes de la séance.
- M. JOGUET Bertrand qui a donné pouvoir à M. GARANDEAU Bernard pour participer en ses lieu et place aux votes de la séance.
- Mme LEFRANC Laëtitia qui a donné pouvoir à Mme LUCAS Vanessa pour participer en ses lieu et place aux votes de la séance.
- M. CHENE Aurélien qui a donné pouvoir à Mme PASQUIER Karine pour participer en ses lieu et place aux votes de la séance.

Secrétaire de séance : En vertu de l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil municipal nomme secrétaire de séance, M. Nicolas BROCHARD.



DE2016-03-029

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 DE CHAILLE-SOUS-LES-ORMEAUX ET DE SAINT FLORENT DES BOIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et suivants, L2121-14, Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les comptes administratifs 2015 des anciennes collectivités doivent être approuvés par le conseil municipal de Rives de l'Yon.

Ces comptes administratifs concernent le fonctionnement des collectivités antérieurement à la création de la commune nouvelle.

Monsieur le Maire propose au conseil d'élire Michel TESSIER comme président de séance pour l'approbation du compte administratif.

M. Batiot Jean-Louis, Maire de la commune historique de St Florent-des-Bois et M. Dreillard Bruno, Maire de la commune historique de Chaillé-sous-les-Ormeaux, quittent la salle de conseil municipal,

Après avoir entendu les présentations de M. TESSIER Michel et Mme MOULIN Marie-Christine, Adjoints,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DONNE acte de la présentation faite des comptes administratifs des collectivités, budget principal et budgets annexes 2015,

ARRETE les résultats définitifs suivants :

- Commune de **Chaillé-sous-les-Ormeaux**

	Principal	Lotissement Beau Soleil – Extension 1
Dépenses de fonctionnement	626 604.23	3 200.62
Recettes de fonctionnement	757 627.04	0.71
Résultat de l'exercice	131 022.81	3 199.91
Résultat 2014 reporté	102 106.33	61 716.71
Résultat de fonctionnement 2015	233 129.14	58 516.80
Dépenses d'investissement	846 371.74	0
Recettes d'investissement	949 662.31	0
Résultat de l'exercice	103 290.57	0
Résultat 2014 reporté	- 94 199.59	- 44 214.09
Résultat d'investissement 2015	9 090.98	- 44 214.09

Résultats du vote :

. Votants = 35. Abstentions = 6. Suffrages exprimés = 29. **Pour approbation** des comptes administratifs de Chaillé-sous-les-Ormeaux, budget principal et budgets annexes = 29.

- Commune de **Saint-Florent-des-Bois**

	Principal	Lotissements	Commerces	Lotissement Le Champ Vairé
Dépenses de fonctionnement	1 627 049.05	242 481.76	32 552.77	0
Recettes de fonctionnement	1 939 584.41	27 260.74	39 030.84	0
Résultat de l'exercice	312 535.36	- 215 22.02	6 478.07	0
Résultat 2014 reporté	32 524.82	138 346.79	- 5 638.77	0
Résultat de fonctionnement 2015	345 060.18	- 76 874.23	839.30	0
Dépenses d'investissement	819 426.85	29 551.57	446 985.64	0
Recettes d'investissement	1 371 433.39	215 221.19	145 400.00	0
Résultat de l'exercice	552 006.54	185 669,62	- 301 585.64	0
Résultat 2014 reporté	- 775 966.97	- 193 428.19	369 818.94	0
Résultat d'investissement 2015	- 223 960.43	- 7 758.57	68 233.30	0

Résultats du vote :

. Votants = 35. Abstentions = 5. Suffrages exprimés = 30. **Pour approbation** des comptes administratifs de St Florent-des-Bois, budget principal et budgets annexes = 30.

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

DE2016-03-030

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2015 DU TRESORIER MUNICIPAL DE CHAILLE-SOUS-LES-ORMEAUX ET SAINT-FLORENT-DES-BOIS

M. Batiot, Maire, reprend la présidence de la séance.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le maire présente à l'assemblée les comptes de gestion 2015 émis par le comptable du Trésor Public. Les comptes de gestion mis à la disposition des conseillers ont été vérifiés, ils sont conformes à la comptabilité de la commune et n'appellent ni observation ni réserve.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

DÉCLARE conformes les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2015 par Monsieur le Trésorier municipal pour les budgets communaux et leurs budgets annexes :

- Budget Principal Chaillé-sous-les-Ormeaux,
- Budget annexe « lotissement Beau Soleil – Extension 1 » Chaillé-sous-les-Ormeaux,
- Budget Principal Saint-Florent-des-Bois,

- Budget annexe lotissements Saint-Florent-des-Bois,
- Budget annexe commerces Saint-Florent-des-Bois,
- Budget annexe lotissement Le Champ Vairé Saint-Florent-des-Bois,

Résultats du vote :

. Votants = 38. Abstentions = 7. Suffrages exprimés = 31. **Pour approbation** des comptes de gestion de Chaillé-sous-les-Ormeaux et de Saint Florent-des-Bois, budget principal et budgets annexes = 31.

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

DE2016-03-031

BUDGET PRINCIPAL RIVES DE L'YON – AFFECTATION DES RESULTATS 2015

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de **l'exercice 2015**, le Conseil municipal statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de **l'exercice 2015**,

Constatant que les comptes administratifs font apparaître :

- **un excédent d'exploitation global de : 578 189.32 €.**

DECIDE, à l'unanimité de ses membres, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015 :

Pour MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté.	
Excédent antérieur reporté..... €
Virement à la section d'investissement.	
Résultat de l'exercice : EXCEDENT €
A/EXCEDENT au 31.12.2015	578 189.32 €
Affectation obligatoire :	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur).	
* aux réserves réglementées. (Plus-values nettes de cessions d'immobilisations).	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement. - article 1068)	214 869.45 €
.....	
Solde disponible affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserve.	
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) - article 002.....	363 319.87 €
DEFICIT résiduel à reporter	/
B/ DEFICIT au 31.12.2015	/
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur).	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter	
Excédent disponible.	
C/LE CAS ECHEANT : Affectation de l'EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE.	/

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

DE2016-03-032

BUDGET PRINCIPAL RIVES DE L'YON – TAUX D'IMPOSITION 2016

Vu l'état 1259 TH-TF de notification des taux d'imposition de 2016 de la taxe d'habitation et des taxes foncières communiqué par les services fiscaux ;

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à fixer les taux d'imposition pour 2016.

Commune de Rives de l'Yon – Département de la Vendée
Séance du Conseil municipal du 31 mars 2016

Monsieur le Maire rappelle que l'arrêté de création de la commune nouvelle a été pris après le 1^{er} octobre de l'année précédant la création. Ainsi, l'arrêté de création ne produit pas d'effet sur le plan fiscal en 2016. Pour cette première année :

- Il est fait abstraction de la commune nouvelle : les rôles d'imposition pour la fiscalité directe locale (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et non bâti) sont émis, au nom de chacune des communes.
- Sur le plan institutionnel, seule la commune nouvelle a une existence juridique. Le conseil municipal vote donc les taux d'imposition directes locales au nom des communes déléguées au regard des taux de référence de celles-ci.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter les taux.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

VOTE les taux suivants pour 2016 :

Communes	Taux TH	Taux FB	Taux FNB
Chaillé Sous les Ormeaux	21,86%	19,15%	40,65%
Saint Florent des Bois	21,97%	22,17%	38,74%

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

DE2016-03-033

CONTRATS D'ASSOCIATION AVEC L'ECOLE PRIVEE NOTRE DAME DE ST FLORENT DES BOIS – ANNEE 2016

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les dépenses de fonctionnement des Ecoles Publiques de Saint-Florent au titre de l'année 2015.

L'état de ces dépenses fait ressortir un prix de revient annuel par élève des écoles publiques de **559 Euros**.

Après avis de la commission « Vie scolaire et périscolaire », Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer à cette somme le montant de la participation communale au titre du Contrat d'Association de l'Ecole Privée Notre Dame – Année 2016.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2016.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

FIXE à 555.23 € la participation communale à verser au titre du Contrat d'Association de l'Ecole Privée du 1^{er} janvier 2016 au 31 mars 2016 pour l'école Notre Dame de Saint Florent des Bois.

FIXE à 559 € la participation communale à verser au titre du Contrat d'Association de l'Ecole Privée du 1^{er} avril 2016 au 31 décembre 2016 pour l'école Notre Dame de Saint Florent des Bois.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2016.

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

M. Tessier Michel quitte la séance. Il donne pouvoir à Mme Beaupeu Laurence pour participer en ses lieu et place aux votes.

DE2016-03-034

CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ECOLE PRIVEE ST SAUVEUR DE CHAILLE SOUS LES ORMEAUX – ANNEE 2016

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les dépenses de fonctionnement de l'école publique de la Vallée de l'Yon, Chaillé-sous-les-Ormeaux, au titre de l'année 2015.

L'état de ces dépenses fait ressortir un prix de revient annuel par élève de l'école publique de la Vallée de l'Yon s'établissant à **767 Euros**.

Après avis de la commission « Vie scolaire et périscolaire », Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer la participation communale, au titre du Contrat d'Association de l'Ecole Privée St Sauveur – Chaillé-sous-les-Ormeaux, du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, à **556 € par élève**, en rappelant que le montant 2015 était de 553 €.

Pour les effectifs à prendre en compte, Monsieur le Maire propose, de retenir les modalités de calcul telles que pratiquées précédemment sur la commune historique de Chaillé-sous-les-Ormeaux, soit :

Tableau portant sur la répartition des effectifs au 01.01.2016, de l'école privée St Sauveur de Chaillé et l'école privée St Méline de Le Tablier constituant un « RPI » (Regroupement Pédagogique Intercommunal) :

	Lieu de résidence : CHAILLE	Lieu de résidence : LE TABLIER	Lieu de résidence : Autres	TOTAL
Lieu de scolarisation : RIVES DE L'YON (Chaillé)	50	19	5	74
Lieu de scolarisation : LE TABLIER	32	16	/	48
TOTAL	82 (a)	35 (b)	5 (c)	122 (d)

Formules de calcul pour le nombre d'enfants à prendre en charge par chacune des communes : Rives de l'Yon (Chaillé) et le Tablier :

➔ Concernant la commune de **Rives de l'Yon (Chaillé)**, nombre d'élèves à prendre en compte :

$$a + \frac{(a \times c)}{(a + b)} = 82 + \frac{(82 \times 5)}{(82 + 35)} = \underline{82 + 3.50} = \underline{85.50} \text{ élèves, soit arrondi à } \underline{86 \text{ élèves.}}$$

➔ Concernant la commune de **Le Tablier**, nombre d'élèves à prendre en compte :

$$b + \frac{(b \times c)}{(a + b)} = 35 + \frac{(35 \times 5)}{(82 + 35)} = 35 + 1.49 = \underline{36.49} \text{ élèves, soit arrondi à } \underline{36 \text{ élèves.}}$$

Ainsi, au regard de ce tableau, le nombre d'élèves à prendre compte pour le contrat d'association – Année 2016, est de : 86.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **FIXE** à 556 € la participation communale au titre du Contrat d'Association de l'Ecole Privée St Sauveur de Chaillé-sous-les-Ormeaux du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, soit pour 86 élèves, un montant global s'établissant à : 47 816 €.

Résultats du vote : Votants = 38, Abstention = 1, Suffrages exprimés = 37. Pour approbation du montant proposé de la participation communale dans le cadre du contrat d'association passé entre la commune et l'école privée St Sauveur de Chaillé-sous-les-Ormeaux = 37.

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2016.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

DE2016-03-035

RESTAURATION SCOLAIRE: SUBVENTION A VERSER AU COMITE DE GESTION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE DE ST FLORENT – ANNEE SCOLAIRE 2015/2016 (A COMPTE DU 1^{ER} JANVIER 2016)

Après avis de la commission « Vie scolaire et périscolaire », Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la subvention à verser au Comité de Gestion de la Restauration scolaire de St Florent pour l'année 2016 comme suit :

- **1.30 € par repas et par enfant habitant la commune Rives de l'Yon.**
- **2.20 € par repas et par stagiaire.**
- **Modalités de versement de la subvention : Un acompte forfaitaire serait versé mensuellement à hauteur de 2 500 €, avec une régularisation intervenant en fin d'année scolaire.**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **FIXE le montant de la subvention à verser au Comité de Gestion de la Restauration scolaire de St Florent, du 1^{er} janvier 2016 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2015/2016, comme suit :**
 - * **1.30 € par repas et par enfant habitant la commune Rives de l'Yon.**
 - * **2.20 € par repas et par stagiaire.**

Un acompte forfaitaire sera versé mensuellement à hauteur de 2 500 €, avec une régularisation intervenant en fin d'année scolaire.

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2016.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

DE2016-03-036

RESTAURATION SCOLAIRE: SUBVENTION A VERSER AU RESTAURANT SCOLAIRE INTERCOMMUNAL (RSI) CHAILLE/LE TABLIER – ANNEE SCOLAIRE 2015/ 2016 (A COMPTE DE JANVIER 2016)

Après avis de la commission « Vie scolaire et périscolaire », Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la subvention à verser au Restauration scolaire Intercommunal (RSI) de Chaillé/Le Tablier pour l'année scolaire 2015/2016, à compter de janvier 2016, comme suit :

- **0.93 € par repas et par enfant.**
- **Modalités de versement de la subvention : Un acompte forfaitaire serait versé mensuellement à hauteur de 1 600 €, avec une régularisation intervenant en fin d'année scolaire.**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **FIXE le montant de la subvention à verser au Restaurant Scolaire Intercommunal (RSI) Chaillé/le Tablier du 1^{er} janvier 2016 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2015/2016, comme suit :**
 - 0.93 € par repas et par enfant.**

Modalités de versement de la subvention : Un acompte forfaitaire sera versé mensuellement à hauteur de 1 600 €, avec une régularisation intervenant en fin d'année scolaire.

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2016.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

DE2016-03-037

**BUDGET PRIMITIF 2016 –
BUDGET PRINCIPAL - RIVES DE L'YON**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la réglementation impose d'approuver les budgets primitifs avant le 15 avril de l'année en cours.

Le Conseil Municipal est invité à voter le budget au niveau du chapitre pour les sections Fonctionnement et Investissement.

Vu le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 3 mars 2016,

Vu l'avis de la commission générale des finances qui s'est tenue le 17 mars 2016,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

ADOpte le budget primitif 2016 comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Propositions BP 2016
011	Charges à caractère général	565 550,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 043 100,00 €
014	Atténuation de produit	100,00 €
65	Autres charges de gestion courante	497 210,00 €
66	Charges financières	88 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	2 000,00 €
022	Dépenses imprévues	20 000,00 €
023	Virement à la section investissement	862 849,87 €
042	Op° d'ordre	36 500,00 €
TOTAL BP		3 115 309,87 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Propositions BP 2016
002	Excédent Fonctionnement reporté	363 319,87 €
013	Remboursement rémunération & charges	107 000,00 €
042	Opérations d'ordre	0,00 €
70	Produits des services	41 280,00 €
73	Impôts & taxes	1 436 300,00 €
74	Dotations, subvention & participations	1 057 405,00 €
75	Autres produits de gestion	60 000,00 €
76	Produits financiers	5,00 €
77	Produits exceptionnels	50 000,00 €
TOTAL BP		3 115 309,87 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Propositions BP 2016
20	Immobilisations incorporelles	39 520,00 €
204	Subventions d'équipement versées	44 516,00 €
21	Immobilisations corporelles	593 963,00 €
	Total opérations équipements	302 000,00 €
10	Dotations, fonds divers	1 721,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	365 000,00 €

020	Dépenses imprévues	40 000.00 €
001	Déficit antérieur reporté	214 869.45 €
TOTAL BP		1 601 589.45 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Propositions BP 2016
13	Subventions d'investissement	239 606.00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	12 000.00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	450 633.58 €
021	Virement de la section de fonctionnement	862 849.87 €
040	Opérations d'ordre	36 500.00 €
TOTAL BP		1 601 589.45 €

Résultats du vote :

Votants = 38. Abstentions = 5. Suffrages exprimés = 33. **Pour approbation** du budget primitif principal = 32.
Contre approbation du budget primitif principal = 1.

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

DE2016-03-038
BUDGET PRIMITIF 2016 –
BUDGET ANNEXE COMMERCES - RIVES DE L'YON

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la réglementation impose d'approuver les budgets primitifs avant le 15 avril de l'année en cours.

Le Conseil Municipal est invité à voter le budget au niveau du chapitre pour les sections Fonctionnement et Investissement.

Vu le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 3 mars 2016

Vu l'avis de la commission générale des finances qui s'est tenue le 17 mars 2016

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif 2016 comme suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		Propositions BP 2016
Chapitre	Libellé	
011	Charges à caractère général	10 500,00
65	Autres charges de gestion courante	4,30
66	Charges financières	23 735,00
022	Dépenses imprévues	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		34 239,30
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		Propositions BP 2016
Chapitre	Libellé	
75	Autres produits de gestion courante	33 400,00

77	Produits exceptionnels	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	839,30
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		34 239,30
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Libellé	Propositions BP 2016
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	47 433,30
23	Immobilisations en cours	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	81 000,00
020	Dépenses imprévues	6 000,00
001	Déficit antérieur reporté	0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		134 433,30
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Libellé	Propositions BP 2016
13	Subventions d'investissement	50 000,00
16	Loyers crédit- bail	16 200,00
001	Solde d'exécution reporté	68 233,30
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		134 433,30

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

DE2016-03-039

BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE CHAMP VAIRE - RIVES DE L'YON

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la réglementation impose d'approuver les budgets primitifs avant le **15 avril de l'année en cours**.

Le Conseil Municipal est invité à voter le budget au niveau du chapitre pour les sections Fonctionnement et Investissement.

Vu le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 3 mars 2016

Vu l'avis de la commission générale des finances qui s'est tenue le 17 mars 2016

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité
ADOpte** le budget primitif 2016 comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Propositions BP 2016
011	Charges à caractère général	294 500.00
65	Autres charges de gestion courante	5.00
66	Charges financières	3 000.00
	Opérations d'ordre transfert de charges financières	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	65 800.00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	3 000.00
TOTAL BP		366 305.00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Propositions BP 2016
70	Vente de terrain et produits des services	263 305.00
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	100 000.00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	3 000.00
TOTAL BP		366 305.00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Propositions BP 2016
16	Emprunts et dettes assimilées	215 800.00
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	100 000.00
TOTAL BP		315 800.00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Propositions BP 2016
16	Emprunts et dettes assimilées	250 000.00
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	65 800.00
TOTAL BP		315 800.00

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

DE2016-03-040

BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENTS - RIVES DE L'YON

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la réglementation impose d'approuver les budgets primitifs avant le 15 avril de l'année en cours.

Le Conseil Municipal est invité à voter le budget au niveau du chapitre pour les sections Fonctionnement et Investissement.

Vu le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 3 mars 2016

Vu l'avis de la commission générale des finances qui s'est tenue le 17 mars 2016

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

ADOpte le budget primitif 2016 comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Propositions BP 2016
002	Déficit reporté	76 874.23
011	Charges à caractère général	148 000.00

65	Autres charges de gestion courante	5.00
66	Charges financières	2 000.00
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	61 250.00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	2 000.00
TOTAL BP		290 129.23

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Propositions BP 2016
70	Vente de terrain et produits de services	61 250.00
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	226 879.23
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	2 000.00
TOTAL BP		290 129.23

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Propositions BP 2016
001	Déficit reporté	7 758.57
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	226 879.23
TOTAL BP		234 637.80

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Propositions BP 2016
16	Emprunts et dettes assimilées	173 387.80
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	61 250.00
TOTAL BP		234 637.80

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

DE2016-03-041

BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT BEAU SOLEIL – Extension 1 » - RIVES DE L'YON

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la réglementation impose d'approuver les budgets primitifs avant le 15 avril de l'année en cours.

Le Conseil Municipal est invité à voter le budget au niveau du chapitre pour les sections Fonctionnement et Investissement.

Vu le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 3 mars 2016

Vu l'avis de la commission générale des finances qui s'est tenue le 17 mars 2016

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

ADOpte le budget primitif 2016 comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Propositions BP 2016
011	Charges à caractère général	14 302.71
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	44 214.09
TOTAL BP		58 516.80

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Propositions BP 2016
002	Excédent de fonctionnement reporté	58 516.80
TOTAL BP		58 516.80

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Propositions BP 2016
001	Déficit d'investissement reporté	44 214.09
TOTAL BP		44 214.09

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Propositions BP 2016
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	44 214.09
TOTAL BP		44 214.09

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

DE2016-03-042

**DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DOTATION A L'INVESTISSEMENT LOCAL -
RENOVATION THERMIQUE DES SALLES DE SPORTS**

Le Gouvernement a annoncé, lors du Comité Interministériel aux ruralités du 14 septembre 2015, son intention de soutenir l'investissement public local par diverses mesures représentant 1085 M€.

Dans ce cadre, l'article 159 de la Loi de Finances 2016 a créé une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes et de leurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) d'un montant de 800 M€.

Dans la région Pays de la Loire, l'enveloppe mise à disposition du préfet de région est de 27.7 M€.

Toutes les communes de Vendée sont éligibles à cette dotation.

Le projet de travaux de rénovation thermique des salles des sports de RIVES DE L'YON s'inscrit dans les types d'opérations éligibles à un financement.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de travaux de rénovation thermique des salles des sports de RIVES DE L'YON dont le coût estimatif s'élève à 242 300 € HT,

SOLLICITE le concours financier de L'Etat, au titre de la dotation de soutien à l'investissement local au titre de la rénovation thermique, au taux le plus élevé possible,

ARRETE le plan de financement comme suit :

✓ Dépenses	242 300 € HT
✓ Recettes	
○ Dotation de soutien de l'Etat	96 920 €
○ Ressources propres à la Commune	<u>145 380 €</u>
	242 300 €

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions correspondants et à signer tous les documents s'y rapportant.

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

DE2016-03-043
DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DOTATION A L'INVESTISSEMENT LOCAL - AMENAGEMENTS DE SECURITE ET D'ACCESSIBILITE

Le Gouvernement a annoncé, lors du Comité Interministériel aux ruralités du 14 septembre 2015, son intention de soutenir l'investissement public local par diverses mesures représentant 1085 M€.

Dans ce cadre, l'article 159 de la Loi de Finances 2016 a créé une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes et de leurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) d'un montant de 800 M€.

Dans la région Pays de la Loire, l'enveloppe mise à disposition du préfet de région est de 27.7 M€.

Toutes les communes de Vendée sont éligibles à cette dotation.

Le projet de travaux d'aménagement de sécurité et d'accessibilité de la rue de la Liberté s'inscrit dans les types d'opérations éligibles à un financement.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de travaux d'aménagement de sécurité et d'accessibilité de la rue de la Liberté dont le coût estimatif s'élève à 332 000 € HT,

SOLLICITE le concours financier de L'Etat, au titre de la dotation de soutien à l'investissement local au titre de la mise aux normes des équipements publics, au taux le plus élevé possible,

ARRETE le plan de financement comme suit :

✓ Dépenses	332 000 € HT
✓ Recettes	
○ Dotation de soutien de l'Etat	118 400 €
○ Participation SyDEV (éclairage public)	36 000 €
○ Ressources propres à la Commune	<u>177 600 €</u>
	332 000 €

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant et à signer tous les documents s'y rapportant.

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

DE2016-03-044

PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DU TABLIER AUX FRAIS D'ORGANISATION DES ACTIVITES PERI EDUCATIVES DANS LE CADRE DES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire expose les frais de fonctionnement des temps d'activités périscolaires en 2014-2015. Le coût total s'est établi à 24 355.51 €. Le coût par enfant est de 115.98 €.
Pour 2014-2015, 49 enfants du Tablier ont participé aux activités.

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

SOLLICITE une participation de la Commune du Tablier pour les enfants du Tablier participant aux temps d'activités périscolaires à hauteur de **5 683.02 €** ;

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

DE2016-03-045

LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE DE LA COMMUNE DELEGUEE DE CHAILLE SOUS LES ORMEAUX POUR UNE MANIFESTATION A BUT CARICATIF.

Mr le Maire expose :

Afin d'apporter une aide financière substantielle pour permettre à « Fabien » de suivre un traitement médical onéreux aux Etats-Unis, le Comité des Fêtes de Chaillé-sous-les-Ormeaux a décidé d'organiser un concours de cartes dont les bénéficiaires seront reversés à une association de soutien.

Ce concours de cartes est prévu se dérouler dans la salle polyvalente de Chaillé-sous-les-Ormeaux le 9 avril 2016.

Il précise qu'une grille des tarifs de location de la salle polyvalente a été arrêtée par le Conseil municipal de Chaillé-sous-les-Ormeaux, pour l'année 2016 (*cf délibération DE2015-11-110 du 05.11.2015*).

Au regard de cette grille,

Au regard de la nature de l'utilisation de la salle, le montant de la location a demandé au Comité des Fêtes serait de :

- Salle 1 = 105 €,
- Eventuellement pour le chauffage, si nécessaire = 25 €.

Mr le Maire propose :

Vu la nature caritative de cette manifestation,

Une mise à disposition gratuite de la salle polyvalente pour la manifestation présentée ci-dessus.

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité**

- **DECIDE**, à titre exceptionnel et dérogatoire, la gratuité de la salle polyvalente pour l'organisation, par le Comité des Fêtes de Chaillé-sous-les-Ormeaux, d'un concours de cartes le 9 avril 2016.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

DE2016-03-046

LOTISSEMENT LE CHAMP VAIRE - CONVENTION DE DESSERTE EN GAZ NATUREL A PASSER AVEC SOREGIES

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'une convention de concession pour la distribution publique de gaz a été conclue entre SOREGIES et le Syndicat Départemental et d'Équipement de Vendée (SyDEV) le 10 octobre 2005.

Aux termes de cette convention, et conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, le SyDEV a concédé à SOREGIES la distribution du gaz aux conditions d'un cahier des charges annexé à la convention de concession, sur le périmètre de l'ensemble de la commune de SAINT FLORENT DES BOIS. Cette convention est valable sous réserve de l'acceptation de la proposition commerciale de SOREGIES pour l'alimentation en gaz naturel du lotissement LE CHAMP VAIRE par la commune de RIVES DE L'YON.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention établie entre SOREGIES et la commune de RIVES DE L'YON ci jointe.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

DE2016-03-047

LOTISSEMENT LE CHAMP VAIRÉ - FIXATION DU PRIX DE VENTE DES PARCELLES

Dans le cadre de l'aménagement des parcelles du lotissement du Champ Vairé, il convient de procéder à l'établissement du prix de vente des parcelles.

Le calcul du coût de revient de l'opération s'établit de la manière suivante :

DÉPENSES

Acquisition foncière (11 € le m ² - 6 150 m ²)	67 650 €
Indemnités d'éviction (1884,24€)	2 000 €
Frais de notaire	2 200 €
Sous-total	72 050 €
Mission topographique foncière et urbanisme	11 250 €
Mission de maîtrise d'œuvre	9 630 €
Sous-total	20 880 €
Viabilisation	158 146 €
Espaces verts	8 000 €
Sous-total	166 146 €
Frais financiers	3 000 €
Sous-total	3 000 €
DEPENSES	262 076 €
Locatifs (3 lots – surface cessible : 620 m²)	24 800 €
PRIX DE REVIENT DE L'OPERATION	237 276 €
Surface cessible (8 lots)	4056 m²
Prix au m²	58.50 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le lancement des opérations de commercialisation,

FIXE le prix de vente du m² viabilisé de chaque lot à **58.50€ HT**,

FIXE le prix de vente du m² viabilisé des lots réservés à un bailleur social à **40 € HT**,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération et notamment les promesses de vente et actes s'y rattachant par devant notaire

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

DE2016-03-048

PERSONNEL - ADHESION AU FONDS DEPARTEMENTAL D'ACTION SOCIAL (FDAS)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Fonds Départemental d'Action Sociale peut apporter différents types d'aides au personnel des collectivités territoriales.

Les employés communaux ont manifesté leur intérêt pour adhérer à ce fonds.

La participation financière de la collectivité est fixée à un pourcentage du montant brut des rémunérations versées aux agents.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'adhérer cette année au Fonds Départemental d'Action Sociale

ACCEPTE le versement d'une cotisation employeur correspondant à un pourcentage du montant brut des rémunérations versées aux agents avec application d'une cotisation minimum.

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.